***CONSEIL MUNICIPAL***

***SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 25 JANVIER 2019***

***PROCES VERBAL***

L’an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GREMONVILLE, convoqué le dix-huit janvier deux mil dix-neuf, s’est réuni publiquement à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BEUZELIN, Maire.

Etaient présents : MM Beuzelin, Lecoufle, Castel, De Saint Tigny, Canchel, Wallerich, Démottais.

Etaient Absents Excusés : MME Auzou, MM Danezan et de Murat.

Etait Absent : MR Fouquier.

Pouvoirs : Mme Auzou a donné pouvoir à Mr Beuzelin

 Mr Danezan a donné pouvoir à Mr Wallerich

 Mr de Murat a donné pouvoir à Mr Démottais

Secrétaire : Mr Canchel.

***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2018***

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

***deliberation portant creation d’UN EMPLOI NON PERMANENT***

***SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE***

***ARTICLE 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984***

**DL/2019/001** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l’article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d’agents contractuels pour un accroissement temporaire d’activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu’il est nécessaire de prévoir l’entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments, la première maintenance au niveau des équipements, la gestion du matériel et de l’outillage. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er février 2019, un emploi non permanent sur le grade d’Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de 21/35ème et de l’autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois suite à un accroissement temporaire d’activité concernant l’entretien de la commune.

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, le Conseil Municipal décide :**

* De créer un emploi non permanent relevant du grade d’Adjoint Technique pour effectuer les missions d’entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments, de première maintenance au niveau des équipements, de gestion du matériel et de l’outillage suite à l’accroissement temporaire d’activité d’une durée hebdomadaire de travail égale à 21/35ème , à compter du 1er février 2019 pour une durée de 6 mois soit jusqu’au 31 juillet 2019 inclus.
* La rémunération sera fixée par référence à l’indice brut 350 indice majoré 327, à laquelle s’ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
* La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du Budget Primitif de l’année 2019.

Monsieur le Maire est autorisé à établir et à signer le contrat de recrutement correspondant.

***questions diverses***

* Monsieur le Maire fait un bilan de l’expérimentation qui est en cours concernant l’arrêt du car scolaire sur l’aire de stationnement située à proximité de l’abribus positionné devant la Mairie et demande aux conseillers d’exprimer leur ressenti. Le déplacement du car à cet endroit ne semble pas solutionner totalement le problème de sécurité pour les enfants.
* Monsieur Sylvain CANCHEL demande l’installation d’un panneau pour limiter la vitesse dans le Lotissement les Merisiers ainsi que le marquage des places de parking.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45 minutes.

**Le Maire Le Secrétaire Les Membres**